

ANALYSE CRITIQUE DE « POUR LA DEMOCRATIE PROSÔPONISTE » DE Louis MPALA Mbabula

Par Simon NGOY ILUNGA

INTRODUCTION

La question de la démocratie et de son fonctionnement constitue une de grandes préoccupations de l'activité politique à travers le monde. Pour ce faire, il est généralement remarquable que la réussite d'un gouvernement démocratique nécessite l'implication ou le concours des citoyens exprimant la volonté de tous. Raison pour laquelle, le mot Démocratie faisant partie des concepts classiques qui sont présents tout au long de l'histoire de l'humanité, est, aujourd'hui, compté parmi les thèmes d'actualité qui s'invitent fréquemment dans les concerts publics les plus médiatisés et notamment dans les débats contemporains, surtout ceux des milieux académiques. L'intérêt du concept ne se limite pourtant pas à ces considérations. Car, dans le domaine politique qui est son champ de prédilection, les rapports montrent également combien des nations à travers le monde, tant les Républiques que les Monarchies constitutionnelles, cherchent à tout prix à fonder leurs régimes politiques sur la base de la démocratie.

A cette aune-là, le philosophe Louis Mpala trouve que l'intérêt de la politique devient non pas une passion, mais une nécessité. Car, pour ce dernier, le philosophe ne doit jamais être un simple spectateur, mais plutôt un spectateur engagé, passionné par la recherche de la sagesse. En effet, pense Louis Mpala, nous désintéresser de la politique (surtout dans sa pratique de la démocratie) équivaldrait d'une certaine manière à nous désintéresser de notre avenir, et, par conséquent, à devenir ennemi de la nation comme ce fut le cas chez les Grecs¹.

Comme on peut le constater, la réflexion philosophique en matière de la démocratie authentique se rapporte à la question fondamentale de l'Etat, du gouvernement, de l'autonomie et de la manière dont les sociétés sont dotées de leurs structures de gestion de la chose publique. C'est dans cette perspective que le philosophe Louis Mpala prend à bras

¹ Cf. L. MPALA, *Notes du séminaire sur la problématique de la démocratie représentative dans le monde contemporain (en DEA)*, Lubumbashi, UNILU, 2013.

le corps l'effectuation des élections dans un système démocratique, en y formulant , comme des nombreux penseurs, ses critiques personnelles et, en y proposant la démocratie prosôponiste comme remède.

Ainsi, cette réflexion portera sur l'analyse critique de la réflexion philosophique de Louis Mpala résumée dans son ouvrage intitulé « Pour la Démocratie Prosôponiste ». Comme il n'est pas aisé pour un disciple de monter sur les épaules de son maître ; mais il est, cependant, reconnu par Schopenhauer qu'un meilleur disciple n'est pas celui qui sait répéter fidèlement la théorie de son maître ; par contre, celui qui cherche à monter sur les épaules de ce dernier et à le dépasser.

Notre souci majeur dans cet essai n'est pas de conquérir toute la théorie philosophique de notre maître et de la dépasser, mais, en tant que chercheur, nous devenons, dores-et-déjà, cet homme d'Aristote condamné à toute tâche besogneuse, particulièrement celle de tendre vers la recherche de la vérité, d'apporter notre contribution, tant soit peu, à cette quête de la vérité et faire en sorte que celle-ci triomphe, car, dit-on, en philosophie il n'y a que des questions ouvertes et non des thèses monadiques.

Pour mieux l'appréhender, nous divisons notre exposé en quatre grandes parties à savoir : l'idée de la démocratie, de la démocratie représentative, de la démocratie participativo-prosôponiste et de la nécessité d'un tiers-pouvoir (intermédiaire).

1. L'IDEE DE LA DEMOCRATIE

Avant d'entrer dans le vif de notre exposé, il sied de dire un mot sur la question qui revient à l'esprit lorsqu'on pense à l'organisation de l'Etat. Cette question est la suivante : Qu'est-ce donc que la Démocratie ? La réponse classique que l'on réserve à cette question reste la même : la démocratie est un concept découlant du grec ancien et formé étymologiquement par un double mot, *demos*, qui signifie peuple et *cratos* qui veut dire pouvoir. Dans la « *République* » de Platon, la démocratie est un régime politique où le pouvoir d'Etat appartient au peuple². Et dans la perspective du registre grec, le régime démocratique n'existe que pour préserver les différentes libertés des individus, considérées comme le « *manteau multicolore* » susceptible de recouvrir la Cité³. Cette conception embrasse celle présentée par Louis Mpala lorsqu'il stipule que la démocratie a commencé en Grèce entre Vème et VIème siècle, suite à une crise sociale où il fallait trouver un *modus vivendi* de la démocratie comme un modèle politique qui doit épanouir l'individu dans sa pensée et même dans ses talents archaïques⁴. A ce niveau, la position du philosophe Louis Mpala se révèle d'une pertinence non moins négligeable, car, pour lui, tout individu regorge en lui des talents qui doivent être épanouis et même exploités. C'est ce qu'il exprime en termes de « l'égalité des chances et de la méritocratie »⁵.

En dehors du contexte grec ancien, le concept de démocratie est défini de manière plus adéquate par André Lalande comme étant « la souveraineté appartenant à la totalité des citoyens, sans distinction de naissance, de fortune... »⁶. Du point de vue de la philosophie politique, la démocratie exprime un type d'organisation du pouvoir de l'Etat dans laquelle le peuple détient **la totalité** du pouvoir en l'exerçant directement ou par des

² Cf. PLATON, *La République*, Paris, Gallimard, 1993, p. 427.

³ *Ib.*, p. 428.

⁴ Cf. L. MPALA MBABULA, *Pour la philosophie prosôponiste*, Lubumbashi, éd. Mpala, 2013, p.15-28

⁵ *Ib.*, p.38

⁶ A. LALANDE, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Paris, PUF, 1972, p.215.

élus choisis par lui. Dans cette optique, la démocratie est donc avant tout une forme de gouvernement. Comme nous venons d'en toucher un mot, comme forme de gouvernement, on distingue deux types de démocraties : la démocratie directe ou gouvernante et la démocratie indirecte ou représentative. Dans le premier cas, le peuple gouverne directement, exerçant tous les pouvoirs de contrôle. Ce type de démocratie existe encore de nos jours dans certains pays d'Europe centrale, comme la Suisse où toute décision importante du gouvernement requière la volonté du peuple exprimée par vote au suffrage direct⁷. C'est pour ce type de démocratie que le philosophe Mpala fait son plaidoyer en proposant le recours au tirage au sort comme mode de désignation des dirigeants. Il mérite, pour cela, nos encouragements. Car, il veut rendre au peuple (Demos) sa liberté et son autonomie authentique. En revanche, la démocratie indirecte est une forme de gouvernement où le peuple dirige par le truchement des représentants, élus ou désignés. Ce type de démocratie est le plus fréquent depuis le début du XX^{ème} siècle.

Ce tour des conceptions révèle en plus que le concept de démocratie renvoie également à une théorie de la souveraineté, selon laquelle l'autorité politique a son fondement dans le libre pouvoir qu'a chaque homme de se gouverner lui-même. Ce qui amène Louis Mpala à penser une démocratie qui met au centre **la personne**⁸. Ce qui, en suite, fait dire à Rousseau que la société politique naît d'un contrat social au terme duquel le seul souverain légitime possible est le peuple, c'est-à-dire l'ensemble des citoyens votant les lois et acceptant de s'y soumettre. Voilà qui conduit le philosophe Mpala à focaliser son modèle de démocratie sur un paradigme de rencontre⁹. Pour Louis Mpala, là où il y a rencontre il y a participation et partage, il y a également l'amour et l'engagement des tous pour tous.

De ce qui précède, que pouvons nous, alors, retenir de la démocratie représentative qui, aujourd'hui, pêche par son mode de fonctionnement aux yeux du philosophe Louis Mpala ?

⁷ Il est bon de signaler que le peuple suisse vote pour toutes les matières à longueur des années.

⁸ Ici nous osons croire que le philosophe Mpala fait allusion à l'homme et non à une personne épistémologique jouant un rôle dans une pièce de théâtre chez les grecs par exemple.

⁹ L.MPALA, *o.c.*, p.100.

2. DE LA DEMOCRATIE REPRESENTATIVE

Parlant de la démocratie représentative, le penseur Louis Mpala ouvre son paragraphe en disant que « la démocratie est une affaire d'hommes », tout en soulignant qu'elle ne peut être que ce que les hommes sont et veulent être¹⁰. De notre part, nous corroborons, à notre manière, cette position de notre maître en disant que la vie démocratique est, certes, un débat et une compétition. Mais ce débat et cette compétition autour du choix des équipes et des politiques, peuvent laisser intact un accord fondamental sur les principes d'organisation de la vie sociale ou se présenter, au contraire, comme le heurt entre deux conceptions opposées de la société.

La question majeure et centrale que le philosophe Mpala soulève lorsqu'il parle de la démocratie représentative tourne, à notre sens, autour des moyens d'assurer la souveraineté illimitée du peuple. Cela se dessine clairement qu'étant le moindre mal parmi les mauvais systèmes politiques, « la démocratie exige, de la part de ses artisans, l'inscription, dans leurs cœurs, de certains piliers dont la souveraineté du peuple, un gouvernement reposant sur le consentement des gouvernés (...) »¹¹. De ce point de vue, il sied de noter que l'idéal démocratique règne désormais sans partage, seulement, les régimes qui s'en réclament suscitent partout de vives critiques. Voilà pourquoi, le philosophe Mpala pense qu'il faut toute une vie d'éducation permanente pour planter et faire croître les piliers de la démocratie dans les cœurs des acteurs¹². Car, l'érosion de la confiance dans les représentants est ainsi l'un des problèmes majeurs de notre temps. C'est cela qui amène le philosophe Mpala à stigmatiser la démocratie représentative par la voie électorale. Etant donné que, pour ce philosophe, les élections par lesquelles les citoyens se choisissent librement leurs gouvernants et leurs représentants, qui dirigent et votent la loi en leur nom, sont devenues de nature *aristocratique* et se base sur le *principe de distinction* où les représentants (les élus) deviennent distincts de ceux qui les ont élus ; cela conduit le philosophe Mpala à conclure que l'élection produit « par elle-même un effet aristocratique »¹³. Par conséquent, dans les élections il n'y a pas *d'égalité des chances* ni de *méritocratie*, car les jugements de valeur qui poussent les électeurs à voter sont déjà affectés. A ce niveau, le mérite de l'argument du philosophe Mpala se fait sentir et peut être renchéri par celui de Marcel Gauchet qui stipule que « le peuple actuel ne dispose jamais de la plénitude de la souveraineté. Il l'incarne à titre précaire et révocable, avec ce que cela lui impose comme limite, d'avoir à garder intact le principe qui le fonde dans son acte »¹⁴.

Toutefois, il me semble opportun de réagir à la position du philosophe Mpala en ces termes: le choix souverain ne s'épuise pas dans son acte. Il demeure

¹⁰ Cf. *Ib.*, p. 30-31.

¹¹ *Ib.*, p.32.

¹² Cf. *Ib.*, p.33.

¹³ *Ib.*, p.37.

¹⁴ M. GAUCHET, *La Révolution des pouvoirs. La souveraineté, le peuple et la représentation 1789-1799*, Paris, Gallimard, 1995, p. 45.

indéfiniment ouvert et réversible. Il subsiste égal à lui-même en sa liberté, indépendamment des actualisations successives qu'il reçoit. Car, comme le souligne aussi bien Marcel Gauchet, le peuple qui choisit et qui vote ne demeure jamais lui-même que le représentant momentané de la puissance du peuple perpétuel qui perdure identique à lui-même à travers les générations et qui constitue le véritable titulaire de la souveraineté »¹⁵.

A cette aune, la souveraineté étant d'essence représentative, le philosophe Mpala se conviendra avec nous qu'à la lettre, personne, même dans la démocratie dite prosôponiste, n'est souveraine, ni les délégués du peuple, ni le peuple, qui ne tranche lui-même qu'au titre de la matérialisation éphémère d'un peuple qui le dérobe toutes parts en sa perpétuité. En rejetant la démocratie représentative par élections, le philosophe Mpala propose-t-il un nouveau paradigme de démocratie efficace pour assurer la souveraineté du peuple ?

3. DE LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVO-PROSÔPONISTE

Comme remède aux malaises de la démocratie représentative par élections, le philosophe Mpala propose le paradigme de la rencontre comme fondement du prosôponisme. Ce dernier, soutient-il, se veut participative dans ce sens que les gens à tous les niveaux se sentent responsables de tout ce qui leur arrive. Tout en mettant au centre **la personne** (entendue à notre sens comme **homme**), il propose le tirage au sort comme mode de choix démocratique. Et cela, en opposition à la démocratie représentative par élections au suffrage direct ou indirect, laquelle aux yeux de Louis Mpala, devient, aujourd'hui, une dictature de la majorité. Certes, Louis mpala n'a pas du tout tort, et ce me semble, ne s'éloigne pas des considérations de Jacques Rancière qui, valorisant la démocratie comme régime où le suffrage a lieu par le sort, pense que la démocratie n'est pas l'affaire des experts¹⁶. Aujourd'hui, le tirage de sort est employé en France pour former le jury d'assises. Dans cette optique, nous appréhendons le souci drastique du philosophe Mpala de voir s'exercer une véritable démocratie caractérisée par l'égalisation des conditions et des chances.

Cette égalité, ainsi, envisagée par Louis Mpala, loin d'être comprise comme une égalité réelle et stricte des conditions économiques et sociales, elle est plutôt à concevoir, à mon avis, comme renvoyant à l'abolition des privilèges aristocratiques liés à la naissance et à la diminution des écarts de fortune, à l'égalité des droits, l'instabilité de la hiérarchie sociale, à la possibilité pour tous les citoyens de participer au pouvoir politique, ou encore à un nivellement culturel par la généralisation de l'accès à la culture et à l'éducation. Or, dans sa démarche prosôponiste, Mpala considère la démocratie représentative (par élections)

¹⁵ Cf. M. GAUCHET cité par Simon NGOY, *La notion du visage déconcertant de la démocratie chez Marcel Gauchet et son impact en Afrique Noire. Mémoire de licence en Philosophie* (inédit), Lubumbashi, UNILU, 2012, p.65.

¹⁶ Cf. J. RANCIERE, *La Haine de la démocratie*, La Fabrique, Mayenne, 2005.

comme étant corruptible. Car, pour lui, les programmes des partis sont conçus de manière à acheter des clientèles électorales en promettant des « cadeaux » financés par l'argent des contribuables. Les lobbies mettent de la pression médiatique et financière sur les politiciens et obtiennent ainsi des privilèges injustes; des gains privés aux coûts collectivisés. Le contenu du panier est parfois plus favorable à certains groupes, au détriment du reste de la population.

Dans cette démarche, le philosophe Mpala veut nous montrer que l'élection est un abandon politique, un renoncement, un geste de confiance avant de consentir à obéir pendant plusieurs années ; c'est une organisation politique qui ne laisse aux hommes que le droit de choisir des maîtres.

Pour lui, donc, le tirage au sort serait au cœur d'une organisation politique qui matérialise une volonté de tous les hommes de conserver le pouvoir politique et de ne nommer que des exécutants serviles pour leur représentation. Cette théorie soutenue par le philosophe Mpala insiste sur le fait qu'**en démocratie, ce ne sont pas les tirés au sort qui ont le pouvoir** (on les appelait des « magistrats » en Grèce), **c'est l'Assemblée du peuple en corps qui exerce la plénitude du pouvoir politique**. Les tirés au sort ne servent qu'à exécuter les tâches que l'Assemblée ne peut pas assumer elle-même : par exemple, la préparation et la publication de l'ordre du jour, l'exécution des décisions de l'Assemblée, l'organisation matérielle du tirage au sort, de la reddition des comptes, etc.

Est-ce possible que le peuple exerce pleinement son pouvoir ? Tocqueville considère la démocratie, et donc le mouvement historique vers l'égalité des conditions, comme « universelle » et inéluctable, et à ce titre, comme « providentielle »¹⁷.

A cette aune-là, s'il considère la marche vers la démocratie comme irrésistible, Tocqueville note le risque à accorder tous les pouvoirs au peuple ou à un organe représentatif. Ainsi, il écrit dans [*De la démocratie en Amérique*](#) : « Je regarde comme impie et détestable cette maxime, qu'en matière de gouvernement la majorité d'un peuple a le droit de tout faire, et pourtant je place dans les volontés de la majorité l'origine de tous les pouvoirs (...). Lors donc que je vois accorder le droit et la faculté de tout faire à une puissance quelconque, qu'on appelle peuple ou roi, démocratie ou aristocratie, qu'on l'exerce dans une monarchie ou dans une république, je dis : là est le germe de la tyrannie, et je cherche à aller vivre sous d'autres lois »¹⁸. Tocqueville reproche donc au gouvernement démocratique non pas sa faiblesse, mais au contraire sa force irrésistible ». À cette dérive, il oppose la « [*démocratie libérale*](#) », respectueuse des individus.

¹⁷ « Fait providentiel, il en a les principaux caractères, il est universel, il est durable, il échappe chaque jour à la puissance humaine ; tous les événements comme tous les hommes servent à son développement. Serait-il sage de croire qu'un mouvement social qui vient de si loin pourra être suspendu par les efforts d'une génération ? Pense-t-on qu'après avoir détruit la féodalité et vaincu les rois la démocratie reculera devant les bourgeois et les riches ? S'arrêtera-t-elle maintenant qu'elle est devenue si forte et ses adversaires si faibles ? » TOCQUEVILLE, *De la démocratie en Amérique*, tome 1, Pléiade, Gallimard, 1992, (introduction).

¹⁸ *Ib.*, p. 287.

De son côté, [Benjamin Constant](#) pense que « l'erreur de ceux qui, de bonne foi dans leur amour de la liberté, ont accordé à la souveraineté du peuple un pouvoir sans bornes, vient de la manière dont se sont formées leurs idées en politique. Ils ont vu dans l'histoire un petit nombre d'hommes, ou même un seul, en possession d'un pouvoir immense, qui faisait beaucoup de mal ; mais leur courroux s'est dirigé contre les possesseurs du pouvoir, et non contre le pouvoir même. Au lieu de le détruire, ils n'ont songé qu'à le déplacer »¹⁹. C'est, entre autres, pour cela qu'il défend une démocratie censitaire, estimant qu'un minimum de propriété est nécessaire pour pouvoir prendre part à la désignation des dirigeants de l'État.

En proposant la démarche prosôponiste par tirage au sort comme usage d'une véritable démocratie, Mpala croit-il trouver un remède aux cancers de la démocratie dite représentative ou indirecte ?

Pour ma part, il est clair que la démocratie est un processus nettement surestimé. L'argument qui veut qu'en démocratie, "le pouvoir est au peuple", me semble idéal. Car la souveraineté effective du peuple pour laquelle plaide le professeur Mpala est, et demeure d'essence représentative d'autant plus que le monde est habité non par un seul individu, mais par des individus constituant de monades individuelles appelées à sceller un pacte social donnant au corps politique un pouvoir, qui, dirigé par la volonté générale porte le nom de souveraineté.

Comme on peut le remarquer, la démocratie directe semble utopique, par le fait que même les tirés au sort qui, en fait, n'ont de compte à rendre à aucune appartenance politique, jouent le rôle de représentant du peuple qui les a tirés au sort. Pour ce faire, le philosophe Mpala comprendra que jamais la « volonté absolue d'une nation » ne peut être qualifiée de despotisme, puisqu'elle a pour objet le bonheur de tous, la conservation de tous, et que, dans une population immense, ne pouvait être exprimée que par des représentants investis de sa confiance, elle ne peut présenter les inconvénients du despotisme individuel.

A ce stade, je demanderais au professeur Mpala de se renseigner pourquoi, aujourd'hui, il ne reste que deux cantons suisses où la pure démocratie directe existe. Elle ne marchait tout simplement pas. Les habitants n'avaient pas toujours le temps et la volonté de participer (seul une minorité y allait fréquemment). Les votes se font, certes, à main levée et ça prend beaucoup de volonté pour parler devant tout le monde, ce qui encourageait l'intimidation et la manipulation. Ensuite, ce système est devenu excessivement problématique à partir du moment où les villes devenaient trop peuplées. C'est facile de se réunir quand on est une centaine, mais quand on est des centaines de milliers, comme en République Démocratique du Congo, ça prend des moyens financiers et une logistique très différente, parce que tout le monde doit s'exprimer. On pouvait noter également les problèmes de non-respect de la Constitution dans les pays où ce système de démocratie était pratiqué, par exemple quand la population avait décidé de limiter les libertés religieuses des arabes...

¹⁹ B. CONSTANT, *Principes de politique*, Paris, Guillaumin, édition 1872, p. 9.

En sus, puisqu'en Grèce, par exemple, les votes et les interventions se faisaient à main levée et devant tout le monde, c'était souvent les plus influents qui prenaient la parole. Après, il y a eu le Mistos, et pour essayer de régler une partie du problème, cela a empiré la situation en attirant les citoyens sans-emplois et sans éducation qui manquaient fortement de compétence. Or, c'est ce qu'il faut éviter en ce troisième millénaire où chaque pays est appelé à jouer un grand rôle dans l'arène politique des nations. Pour faire face à ce concert politique intercontinental, il sied d'avoir les hommes qu'il faut à la place qu'il faut, bien que dans la plupart de cas, le leadership reste un don de naissance.

Par ailleurs, lorsque le professeur Mpala soutient que la meilleure démocratie où les individus exerceraient par eux-mêmes le pouvoir en exprimant publiquement leur volonté est celle qui met au centre « l'homme », cela éveille notre curiosité de savoir de quel homme parle-t-il ? S'agit-il d'un homme cosmique ou d'un Dasein heideggérien, ou encore d'un surhomme nietzschéen ? Sûrement, pas d'un homme terrestre, car dans son ouvrage intitulé *Où est l'Homme ? Essai sur l'hypocrisie*, Lubumbashi, éd. Mpala, 1992, le professeur Mpala affirme que l'homme est un escroc, corruptible et qu'il n'existe et n'existera jamais sur terre un homme modèle et juste, si ce n'est « Jésus ». Peut-être le professeur Mpala, prêtre de son état, croit-il au retour de Jésus sur terre pour être au centre de la démocratie. Et pourtant, c'est toujours au nom de cette démocratie directe que le peuple a conduit Jésus à la mort en criant devant le procureur Pilate « crucifie-le ».

4. DE LA NECESITE D'UN TIERS-POUVOIR (INTERMEDIAIRE)

Cette partie de notre analyse nous amène à nous interroger sur la question fondamentale à laquelle il faut répondre. De la démocratie directe ou de la démocratie indirecte ; de méfaits de l'une ou de l'autre ?

Sans prétendre être le juge de l'une ou de l'autre, nous pensons que toute démocratie dans une communauté immense ne s'exerce que par la représentativité. Mais, puisqu'il y a, à cet effet, des effets pervers qu'il faut corriger, pensons-nous, en exergue d'un pouvoir intermédiaire pour garantir les libertés des uns et des autres.

De ce qui précède, la position de Marcel Gauchet se fait sentir : « Dans une constitution où il n'existe de pouvoirs politiques que celui qui fait la loi, et celui qu'il l'exécute, lorsque ces deux pouvoirs sont divisés, personne n'est là pour rétablir la concorde entre eux ; et lorsqu'ils sont unis, personne n'est là pour arrêter les empiètements que leur union favorise. C'est cette lacune qu'il faut remplir ; et pour la remplir, il faut créer un troisième pouvoir qui soit neutre entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. La nécessité de ce pouvoir « intermédiaire », ne découle pas de la nature politique ; elle est purement déduite d'une construction axiomatique de garantie et de pragmatisme »²⁰.

²⁰M. GAUCHET, *o.c.*, p. 245.

Pour Gauchet, en effet, le tiers-pouvoir ou pouvoir intermédiaire consiste dans les pouvoirs de censure, de surveillance et de tribunal jadis mis en œuvre chez les romains ainsi que chez les Lacédémoniens et que les modernes ont entièrement perdu, alors qu'ils pouvaient servir de modèles pour baliser le pouvoir démocratique de ce temps.

Pour ce qui est des pouvoirs de censure et de surveillant, Marcel Gauchet montre qu'ils doivent être orientés vers le contrôle de la conduite du gouvernement par le peuple, avec toutes les équivoques qui peuvent en résulter. Pour y parvenir, Gauchet prend pour référence l'égide de Mably qui avait créé un journal intitulé « La Bouche de fer »²¹ ayant pour but de donner à la voix du peuple toute sa force, afin qu'il jouisse dans sa plénitude et avec une latitude indéfinie, de son *droit de censure*, le seul pouvoir qu'il lui soit permis d'exercer par soi-même. Ce journal, devait recueillir et diffuser des motions où tout citoyen pouvait exercer quand il lui plait les augustes fonctions de tribun du peuple.

Dans cette même optique, Antoine DE BAECQUE affirme que « la surveillance est depuis le départ l'une des images sources, l'une des figures obsédantes de la conscience révolutionnaire »²².

A côté de la censure et de la surveillance, dit Gauchet, une troisième notion, celle de tribun et de tribunal mérite de retenir l'attention. Comme le souligne Jean Jacques Rousseau, ce concept (tribunat) auréolé du prestige des exemples de l'Antiquité « sert quelques fois à protéger le souverain contre le gouvernement..., quelquefois à soutenir le gouvernement contre le peuple, et quelquefois à maintenir l'équilibre de part et d'autre »²³.

Pour Gauchet comme pour Rousseau, le tribunal ne fait pas partie de la constitution, il peut être ôté sans qu'elle en souffre, il est son « plus ferme appui », mais du dehors. D'où, la suggestion de ne pas le rendre permanent et de n'y recourir qu'à des intervalles réglés²⁴. Actuellement, nous osons dire que la plupart de nos pays africains ont besoin d'un « tribunal national » pour conserver leur liberté.

²¹ MABLY, cité par *Ib.*, p.82.

²² A. DE BAECQUE, *Le corps de l'histoire. Métaphores et politiques, 1770-1800*, Paris, Calmann-Lévy, 1993, p.266-286.

²³ J.J. ROUSSEAU, *Du Contrat Social*, Paris, Gallimard, 1964, p. 276.

²⁴ Cf. M. GAUCHET, *o.c.*, p.87.

A cette aune, Bonneville présente le tribunat comme « le remède au mal traditionnel que constitue l'isolement du pouvoir, empêchant les rois de connaître le cœur de leurs peuples et les peuples d'aimer leurs rois. Sans une pareille institution, poursuit l'auteur, les peuples n'auront dans leur chef qu'un homme toujours séduit ou trompé ; les rois n'auront autour d'eux que des courtisans ou des esclaves »²⁵.

En dernière analyse, il faut retenir que le pouvoir démocratique à l'intérieur du pouvoir représentatif exige un relais institutionnel. Censurât ou tribunat sont le pouvoir gardien de la puissance populaire à la fois inaliénable et déléguée.

En outre, Émile Durkheim délie sa langue pour critiquer, à son tour, la démocratie directe, car, dit-il, elle nie essentiellement le rôle distinct de l'État par rapport à la société. Pour lui, toute société se doit d'être dirigée par une minorité consciente et réflexive de la pensée irréfléchie de la masse. En ce sens, la démocratie est relative au niveau de conscience qu'a l'État de la société (par la communication qu'il entretient avec elle) et à l'étendue de la diffusion de cette conscience dans le corps social (les domaines de la société non reconnus ou ignorés par l'État étant par définition "inconscients"). Ainsi, la pensée gouvernementale ne devrait pas se confondre avec la volonté des gouvernés : L'État n'est pas un résumé de la pensée populaire, mais bien un organe distinct qui surajoute à cette pensée instinctive une pensée plus méditée. Au même titre que le système nerveux central pour l'organisme vivant, il relève de la plus haute concentration réflexive du corps social et a le devoir de le diriger de manière la plus rationnelle possible (comprendre en ce sens la plus bénéfique pour l'ensemble).

Si l'État est trop près de la multitude, il sera alors absorbé par elle et il sera impossible qu'elle ne fasse pas la loi. Au contraire, si l'État se détache trop de la population, la communication sera coupée et l'appareil gouvernemental agira essentiellement en tant qu'opresseur. Durkheim prône donc la mise en place de "groupes secondaires" (territoriaux ou corporatifs) qui agiraient en tant qu'intermédiaires entre la population et l'État de manière à empêcher la multitude d'imposer sa volonté à l'État tout en la protégeant contre l'attitude oppressive de ce dernier. Il s'agirait finalement d'établir le plus de communication possible entre l'État et la société afin de s'assurer que chacun des groupes qui la compose soient reconnus et représentés. La démocratie pourrait alors s'exercer de manière directe entre la population et ces groupes, ainsi qu'entre ces groupes et l'État, mais la relation entre la multitude des individus qui composent la société et l'État serait essentiellement indirecte²⁶.

²⁵ BONNEVILLE, cité par *Ib.*, p.88.

²⁶ Cf. E. DURKHEIM, *Leçons de sociologie* 4 à 8 (Archives), p. 50-89.

CONCLUSION

En guise de conclusion à cette analyse, notre constat est que le régime démocratique reste incontournable ; seulement il y a des méfaits qu'il faut corriger. Nous pensons ici au système électoral qui doit être revisité. Car, dans ce dernier, le peuple n'a pratiquement aucun impact décisionnel quant aux enjeux majeurs qui le concerne. Ce sont les politiciens qui ont le pouvoir et qui l'utilisent dans leur intérêt, ainsi que dans celui des lobbies et groupes d'intérêt qui les supportent. Peut-être faudra-t-il penser un mode de démocratie qui soit à cheval entre démocratie électorale (représentative) et la démocratie directe (par tirage au sort), tout en sachant que ce ne sont pas nécessairement les élections qui font la démocratie. Plusieurs facteurs sont à prendre en compte.

De l'autre côté, il faut se convaincre que toute démocratie se veut toujours représentative dans ce sens que même celui qui a été tiré au sort va orienter son action et agir au nom du peuple. N'est-ce pas là une représentation ? Et pour que le peuple se rassemble, il faut qu'il le convoque. N'est-ce pas aussi une autre manière pour le peuple de reconnaître en lui son représentant ?

Comme il n'a pas été aisé de trouver un système de démocratie qui serait à cheval entre la démocratie directe et indirecte (représentative), voilà qui nous a amené à proposer un pouvoir intermédiaire qui serait apolitique pour garantir la liberté des uns et des autres tout en jouant le rôle de garde-fou entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. Pour une bonne matérialisation de ces notions et principes démocratiques, une éducation de base faisant recours aux proverbes et à certaines valeurs culturelles authentiques, s'avère indispensable.

BIBLIOGRAPHIE

A. Ouvrages

- CONSTANT, B., *Principes de politique*, Paris, Guillaumin, édition de 1872.
- DE BAECQUE, A., *Le corps de l'histoire. Métaphores et politiques, 1770-1800*, Paris, Calmann-Lévy, 1993.
- DURKHEIM, E., *Leçons de sociologie 4 à 8* (Archives).
- GAUCHET, M., *La Révolution des pouvoirs. La souveraineté, le peuple et la représentation 1789-1799*, Paris, Gallimard, 1995.
- LALANDE, A., *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Paris, PUF, 1972.
- MPALA, L., *Introduction de Pour la philosophie prosôponiste*, Lubumbashi, éd. Mpala, 2013.
- PLATON, *La République*, Paris, Gallimard, 1993.
- RANCIERE, J., *La Haine de la démocratie*, Mayenne, La Fabrique, 2005.
- ROUSSEAU, J.J., *Du Contrat Social*, Paris, Gallimard, 1964.
- TOCQUEVILLE, *De la démocratie en Amérique*, tome 1, Pléiade, Paris, Gallimard, 1992.

B. Mémoires et notes de cours

- MPALA, L., *Notes du séminaire sur la problématique de la démocratie représentative dans le monde contemporain (en DEA)*, Lubumbashi, UNILU, 2013.
- NGOY, S., *La notion du visage déconcertant de la démocratie chez Marcel Gauchet et son impact en Afrique Noire. Mémoire de licence en Philosophie* (inédit), Lubumbashi, UNILU, 2012.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
1. L'IDEE DE LA DEMOCRATIE	3
2. DE LA DEMOCRATIE REPRESENTATIVE.....	5
3. DE LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVO-PROSÔPONISTE.....	6
4. DE LA NECESITE D'UN TIERS-POUVOIR (INTERMEDIAIRE)	9
CONCLUSION	12
BIBLIOGRAPHIE.....	13